

RÈGLEMENT

PRIX DU JOURNALISME ENVIRONNEMENTAL

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'ignorer les bouleversements engendrés par le changement climatique, le déclin de la biodiversité et le franchissement des limites planétaires. Ce sont des paramètres essentiels pour comprendre le monde dans lequel nous vivons et les choix de société auxquels nous devons faire face. C'est pourquoi l'association des Journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie (JNE) en partenariat avec l'Université Paris Dauphine - PSL et la Fondation Madeleine abritée par la Fondation Dauphine, mettent en place trois prix dotés de 1 000 euros chacun à destination des journalistes ayant effectué une enquête sur un thème lié à l'écologie.

Règlement du concours

QUI PEUT PARTICIPER ?

Tout journaliste ayant publié son enquête dans un média français. Ce prix ne pourra être attribué qu'une seule fois par personne.

1/2

ŒUVRES CONCERNÉES

Toute enquête portant sur un thème lié à l'écologie : protection de la nature, agriculture et alimentation, partage de l'eau, changement climatique, inégalités environnementales... L'enquête devra avoir été publiée au cours de l'année 2024. Elle peut se présenter sous forme d'un texte écrit de 4 à 10 feuillets (6000 à 15000 signes), d'un fichier audio (5 à 52 minutes), d'un fichier video (5 à 52 minutes), d'un sujet multimédia.

MEMBRES DU JURY

Le jury sera constitué de 3 membres des JNE et de 2 membres de la Conférence des Ecoles de journalistes.

CANDIDATURES

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse prixjournalistes@jne-asso.net avant le 15 juin 2026.

Les candidates et candidats devront envoyer à l'association leur article ou un lien de diffusion vers l'enquête réalisée. De leur côté, les JNE s'engagent à mettre en valeur cette enquête en publiant un extrait sur leur site internet et en la présentant sur les réseaux sociaux.

LE DOSSIER DOIT COMPRENDRE :

- Le formulaire d'inscription, complété lisiblement, signé par le candidat à télécharger sur le site www.jne-asso.org.
- L'enquête réalisée sous sa forme écrite, audio, vidéo ou multimedia.

ATTRIBUTION DES BOURSES

3 prix de 1000 euros seront attribués : un prix presse écrite ou multimédia, un prix presse audio ou multimédia et un prix presse vidéo ou multimédia. Si le sujet est le fruit d'une réalisation collective, leurs auteurs se partageront la dotation.

La sélection des propositions par le jury se fera durant le mois de juin sur l'étude des critères suivants :

- L'originalité du sujet.
- La prise en compte des enjeux écologiques et l'application des principes de la charte pour un journalisme à la hauteur de l'urgence écologique (<https://chartejournalismeecologie.fr>).
- L'application des recommandations pour le traitement des questions scientifiques du Conseil de Déontologie Journalistique et de Médiation (CDJM) dans le traitement du sujet. (https://cdjm.org/files/recommandations/recommandation_science.pdf).

Le jury se réserve la possibilité de pouvoir décerner plusieurs prix spéciaux non dotés, destinés à valoriser d'autres travaux reçus..